

Agence de voyages

Si vous avez une envie soudaine de voyages, prenez le temps de vérifier votre état de santé mais également celui de l'agence de voyages qui vous servira d'intermédiaire.

Depuis quelques mois, un nombre important de sociétés spécialisées dans ce domaine a mis la clef sous la porte. Et même si l'APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) peut prendre le relais, rien n'indique que vous n'allez pas au-devant de problèmes insolubles nuisibles, cette fois-ci, à votre état de santé.



UFC-Que Choisir

AL du Parc-Chevreuse

Association à but non lucratif
affiliée n°789

Siège social : Les Marronniers
RD 58 - 78320 LEVIS ST NOM
contact@parc-chevreuse.
ufcquechoisir.fr

www.ufc-parc-chevreuse.org

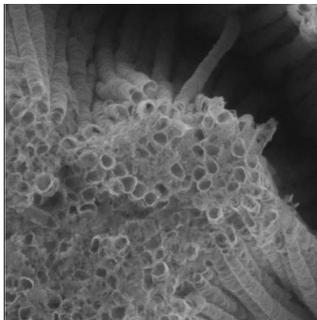


Vous recevez cette lettre car vous êtes adhérent à notre association locale.

Pour ne plus la recevoir, adressez-nous un courrier à l'adresse ci-dessus ou cliquez sur le lien

[DESINSCRIPTION](#)

Un additif de nouveau sur la sellette



Utilisé dans divers domaines (cosmétique, crèmes solaires, peintures et matériaux de construction), le dioxyde de titane est aussi un additif très couramment utilisé dans l'industrie agroalimentaire (E171) pour ses propriétés de colorant blanc et d'opacifiant. Il est présent dans des bonbons, des produits chocolatés, biscuits et chewing-gums, ainsi que dans des compléments alimentaires. On le trouve également dans des dentifrices et des produits pharmaceutiques dont plus de 4000 médicaments.

Il pourrait être soupçonné de provoquer des troubles du système immunitaire et des lésions précancéreuses de l'intestin suite à la récente étude de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) qui évoque la toxicité du TiO_2 utilisé dans les produits alimentaires; d'autant plus préoccupante que chez l'enfant l'exposition est importante en raison d'une forte consommation de confiseries. L'INRA attribue cette toxicité à une présence importante de nanoparticules dans le produit, des particules infiniment petites aux propriétés et aux potentialités toxiques bien différentes de celles de plus grande taille. En effet, une taille nanométrique permet de franchir les barrières physiologiques, comme la peau ou les muqueuses qui constituent les protections naturelles du corps, ou le placenta qui permet l'échange sanguin entre la mère et le fœtus.

Voici la défense toute en « subtilité » des industriels: Colorcon (un des leaders du marché des ingrédients à destination de la pharmacie) assure que ce colorant n'est jamais nanoparticulaire puisque pour être considéré comme « nanomatériau » tout produit doit contenir plus de 50% de nanoparticules. Le produit commandé par les chercheurs de l'INRA n'en contenait que 45 % ! Le lecteur appréciera la nuance qui sert une fois de plus les intérêts des groupes pharmaceutiques ou alimentaires au détriment du consommateur.

<http://presse.inra.fr/Communiqués-de-presse/Additif-alimentaire-E171>

<https://www.anses.fr/fr/content/dioxyde-de-titane>

<https://www.quechoisir.org/actualite-colorant-e171-les-medicaments-aussi-n24269/>

Déchets ménagers: l'Ile-de-France incinère beaucoup trop!

La réglementation en matière de déchets fixe une hiérarchie des modes de traitement et elle est claire, d'abord la prévention, puis le réemploi, ensuite le recyclage. L'incinération avec valorisation énergétique ne vient qu'après, juste avant la décharge. La Cour des comptes souligne que « la région IdF reste loin de ces objectifs avec un recours trop important à l'incinération (62 %) et à la mise en décharge des déchets (9 %) ».

Cette gestion est très onéreuse pour notre région. Et ce sont surtout les contribuables locaux qui mettent la main à la poche. Le rapport

note que 95 % des communes financent la gestion des déchets ménagers grâce à la taxe d'enlèvement. Or cet impôt n'a strictement rien à voir avec la production ou la gestion des déchets. La redevance qui incite à réduire et à recycler ses déchets est quasiment inexistante en Ile-de-France, alors qu'elle a largement démontré son efficacité ailleurs. Le taux de recyclage est très faible (28 % en moyenne pour une exigence de recyclage fixée à 45 %). Un taux d'autant plus médiocre que, selon l'Ordif (Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France), 57 % des ordures ménagères résiduelles collectées sont recyclables! (NDLR: l'Ordif n'indique pas si c'est en volume, en poids ou autre unité de mesure).

La Cour appelle notamment à une profonde réorganisation des syndicats mixtes de traitement des déchets, à une augmentation de la contribution financière des producteurs de déchets mis sur le marché et à un développement de la tarification incitative et du tri sélectif.

